

Subventions aux sociétés sportives amateurs – Première répartition au titre de l'année 1993

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les membres de la 1^{ère} Commission de l'Office Municipal des Sports et les élus de la Commission «Sports», réunis le 28 janvier 1993, proposent de répartir dès à présent aux sociétés sportives amateurs, au titre de l'exercice 1993 - 1^{ère} répartition, une somme de 907 553 F, suivant les critères arrêtés et repris dans le tableau joint.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord à autoriser M. le Député-Maire à ouvrir par anticipation au BP 1993, un crédit de même montant au chapitre 945.180.657.89058.20300 pour permettre le versement de ces subventions.

Première répartition - Printemps 1993

P.C.N. : Participation à des Compétitions Nationales

Clubs	Discipline	Cotation	Valeur du point : 48,00	P.C.N.	Subvention exceptionnelle	Total club ou section	Total clubs omnisports
ACS Escal Fontaine Écu	Foot	80,00	3 840,00	0,00	2 000,00	5 840,00	
AFFB	Foot	70,00	3 360,00	5 000,00	0,00	8 360,00	
ARB	Rugby	138,00	6 624,00	0,00	0,00	6 624,00	
AS Don Quichotte	Foot	70,00	3 360,00	0,00	0,00	3 360,00	
AS Orchamps	Foot	120,00	5 760,00	0,00	0,00	5 760,00	
ASA Séquanie	Automobile	Prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	
ASC Montrapon La Butte	Foot	170,00	8 160,00	0,00	0,00	8 160,00	
ASC Tilleroyes	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	
ASC Velotte	Foot	100,00	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00	
ASCC Bregille	Handi Sport	27,00	1 296,00	0,00	0,00	1 296,00	
AS Cité Brulard	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	
ASEP	Escrime	19,00	912,00	0,00	0,00	912,00	
ASEP	Karaté	41,58	1 995,00	0,00	0,00	1 995,00	
ASEP Les Oiseaux	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 907,00
ASPTT	Foot	Prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	
ASPTT	Athlétisme C. sur route	91,00	4 368,00	0,00	0,00	4 368,00	
ASPTT	Athlétisme C. sur piste	60,00	2 880,00	0,00	0,00	2 880,00	
ASPTT	Hand	Prestations	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	
ASPTT	Tennis de table	Prestations	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
ASPTT	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 248,00
ASQP	Volley	181,00	8 688,00	40 000,00	0,00	48 688,00	
ASQP	Basket	88,00	4 224,00	0,00	0,00	4 224,00	
Aiglon Sports	Gymnastique	Forfait	3 462,00	0,00	0,00	3 462,00	
AMCB	Cyclisme	104,00	4 992,00	0,00	2 000,00	6 992,00	
Amicale Club Bouliste	Lyonnaise	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	
Amicale Motocycliste	Motocyclisme	Prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	
Aqua Sport	Plongée	51,00	2 448,00	0,00	0,00	2 448,00	
Arc Club	Tir à l'arc	35,00	1 680,00	0,00	0,00	1 680,00	
BB Comté	Basket	358,00	17 184,00	21 060,00	0,00	38 244,00	
BKBC	Boxe américaine	52,00	2 496,00	0,00	0,00	2 496,00	

Clubs	Discipline	Cotation	Valeur du point : 50,00	P.C.N.	Subvention exceptionnelle	Total club ou section	Total clubs omnisports
BRC	Tennis	66,75	3 204,00	5 000,00	0,00	8 204,00	
BRC	Cyclisme	62,00	2 976,00	0,00	0,00	2 976,00	
BRC	Basket	173,00	8 304,00	0,00	0,00	8 304,00	
BRC	Tennis de table	37,00	1 776,00	0,00	0,00	1 776,00	
BRC	Arts martiaux	64,02	3 072,00	0,00	0,00	3 072,00	
BRC	Escrime	107,00	5 136,00	0,00	0,00	5 136,00	
BRC	Foot	370,00	17 760,00	21 060,00	0,00	38 820,00	
BRC	Omnisports	0,00	0,00	0,00	43 078,00	43 078,00	111 366,00
BUC	Volley	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	
BUC	Tennis	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	
BUC	Plongée	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	
BUC	Omnisports	Forfait	4 030,00	0,00	0,00	4 030,00	4 030,00
BVL	Deltaplane	Forfait	1 144,00	0,00	0,00	1 144,00	
Balise 25	Course d'orientation	32,01	1 536,00	0,00	0,00	1 536,00	
Base-Ball Club	Base-Ball	92,00	4 416,00	5 000,00	0,00	9 416,00	
Besançon Skating Club	Patinage artistique	176,00	8 448,00	0,00	0,00	8 448,00	
Bisons	Foot américain	71,00	3 408,00	5 000,00	0,00	8 408,00	
Bousbotte	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	
Bousbotte	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00
Budo Club	Judo	17,82	855,00	0,00	0,00	855,00	
CAF	Alpinisme	Forfait	24 640,00	0,00	0,00	24 640,00	
CBsG	Hockey sur glace	141,00	6 768,00	14 040,00	0,00	20 808,00	
CMB	Athlétisme	63,00	3 024,00	2 000,00	0,00	5 024,00	
CPB	Lutte	127,00	6 096,00	3 000,00	0,00	9 096,00	
CTPB	Tir	148,00	7 104,00	0,00	0,00	7 104,00	
Centre École Parachutisme	Parachutisme	Forfait	2 129,00	0,00	0,00	2 129,00	
Centre Médico-sportif	Centre Médico-sportif	Forfait	6 901,00	0,00	0,00	6 901,00	
Centre omnisports	Omnisports	Prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	
Citadelle	Gymnastique	Forfait	2 525,00	0,00	0,00	2 525,00	
Club de tir bisontin	Tir	26,00	1 248,00	0,00	0,00	1 248,00	
Club orientation comtois	Course d'orientation	12,54	601,00	0,00	0,00	601,00	
District Pélanque	Pélanque	Forfait	3 598,00	0,00	0,00	3 598,00	
Dojo Franc-Comtois	Arts martiaux	369,27	17 724,00	1 000,00	7 715,00	26 439,00	
ESBF	Hand	139,00	6 672,00	28 080,00	0,00	34 752,00	
ESBM	Hand	170,00	8 160,00	30 000,00	0,00	38 160,00	
Entente Magellan	Tennis de table	15,00	720,00	0,00	0,00	720,00	

Clubs	Discipline	Cotation	Valeur du point : 50,00	P.C.N.	Subvention exceptionnelle	Total club ou section	Total clubs omnisports
Étoile Saint-Ferjeux	Tennis	17,40	835,00	0,00	0,00	835,00	
Étoile Saint-Ferjeux	Cyclisme	43,00	2 064,00	0,00	0,00	2 064,00	
Étoile Saint-Ferjeux	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 899,00
Étrier Bisontin	Équitation	Forfait	4 166,00	0,00	0,00	4 166,00	
FC Artillais	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	
FC Bregille	Foot	130,00	6 240,00	0,00	0,00	6 240,00	
FC Saint-Ferjeux	Foot	150,00	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00	
Française	Haltérophilie	32,00	1 536,00	1 000,00	0,00	2 536,00	
Franche-Comté Judo	Judo	34,98	1 679,00	1 000,00	0,00	2 679,00	
Futuris Club	Boxe Française	63,00	3 024,00	0,00	0,00	3 024,00	
Gant d'Or	Boxe Anglaise	36,00	1 728,00	0,00	0,00	1 728,00	
Indépendante Comtoise	Gymnastique	484,00	23 232,00	0,00	0,00	23 232,00	
Jeunesse de Palente	Gymnastique	Forfait	3 186,00	0,00	0,00	3 186,00	
Judo Club	Judo	13,86	665,00	0,00	0,00	665,00	
OB	Rugby	226,00	10 848,00	30 000,00	10 000,00	50 848,00	
PSB	Arts martiaux	26,40	1 267,00	0,00	0,00	1 267,00	
PSB	Tennis	29,25	1 404,00	0,00	0,00	1 404,00	
PSB	Tennis de table	70,00	3 360,00	0,00	0,00	3 360,00	
PSB	Athlétisme	681,00	32 688,00	2 000,00	0,00	34 688,00	
PSB	Foot	340,00	16 320,00	0,00	0,00	16 320,00	
PSB	Hand	62,00	2 976,00	0,00	0,00	2 976,00	
PSB	Omnisports	0,00	0,00	0,00	36 825,00	36 825,00	96 840,00
Planoise Karaté Académy	Karaté	33,33	1 599,00	0,00	0,00	1 599,00	
Portugais	Foot	150,00	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00	
ROB	Boxe Anglaise	86,00	4 128,00	0,00	0,00	4 128,00	
RS Fontaine Écu	Foot	20,00	960,00	0,00	0,00	960,00	
SNB	Aviron	212,00	10 176,00	0,00	0,00	10 176,00	
SNB	Canoe Kayak	158,00	7 584,00	0,00	0,00	7 584,00	
SNB	Natation	224,00	10 752,00	0,00	0,00	10 752,00	
SNB	Omnisports	0,00	0,00	5 000,00	33 640,00	38 640,00	67 152,00

Clubs	Discipline	Cotation	Valeur du point : 48,00	P.C.N.	Subvention exceptionnelle	Total club ou section	Total clubs omnisports
Saint-Claude	Gymnastique	238,00	11 424,00	1 000,00	5 000,00	17 424,00	
Tennis de table Planoise	Tennis de table	40,00	1 920,00	0,00	0,00	1 920,00	
Tir Action Club	Triathlon	56,00	2 688,00	0,00	0,00	2 688,00	
UCB	Cyclisme	21,00	1 008,00	0,00	0,00	1 008,00	
UNSS	Sport scolaire	100,00	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00	
US Port Douvot	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	
USEP	Sport scolaire	120,00	5 760,00	0,00	0,00	5 760,00	
USPV Besançon	Foot	100,00	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00	
Union Boutliste	Forfait		3 598,00	0,00	0,00	3 598,00	
Union Marocains	Foot	40,00	1 920,00	0,00	0,00	1 920,00	
Ultinam	Tir	244,00	11 712,00	0,00	0,00	11 712,00	
BVCB	Volley	120,00	5 760,00	30 000,00	0,00	35 760,00	
Volant Bisontin	Badminton	128,00	6 144,00	0,00	0,00	6 144,00	
Totaux		9 014,29	492 055,00	275 240,00	140 258,00	907 553,00	

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, j'aimerais avoir confirmation de ce qui a été discuté en Commission des Sports. L'Adjoint nous a informés que dans le cadre du budget 1993, les subventions aux sociétés sportives amateurs seront celles allouées en 1992. Aujourd'hui, nous constatons que parmi les critères qui permettent d'attribuer ces subventions, le nombre des licenciés a augmenté, le nombre de clubs participant à des compétitions nationales est en hausse et personnellement je m'en réjouis, les subventions exceptionnelles sont également en augmentation, si bien que la première répartition des subventions est en hausse d'environ 15 % par rapport à 1992. Si la subvention globale est reconduite au niveau de 1992, la deuxième répartition se trouvera automatiquement à la baisse si aucune solution bien sûr n'est trouvée.

Je pense que par honnêteté, il faudrait prévenir les clubs de cette situation et les plus concernés seront les petits clubs, ceux qui ne perçoivent que la subvention de base. Une amputation de 20 % risque d'être très importante pour l'équilibre de leur budget. Monsieur le Maire, je sais bien que le moment est peut-être mal choisi pour réduire les subventions aux associations sportives, mais il me semble que l'on n'aurait dû accorder aujourd'hui que la moitié de la subvention annuelle si vraiment le budget est bloqué.

M. FUSTER : Je crois que M. GRAPPIN a refait l'analyse qu'on a faite en Commission des Sports et il a été d'accord avec notre proposition de répartir 900 000 F. C'est la demande permanente des clubs que d'obtenir les subventions très tôt de manière à ce qu'ils puissent bénéficier de l'argent. Alors là, je ne comprends plus très bien ! C'est vrai que nous allons avoir des petits problèmes en deuxième partie parce que la subvention étant bloquée à 1 600 000 F, comme nous avons donné 900 000 F la première fois, il ne reste que la différence et il est bien évident qu'on aura du mal effectivement à arriver pour certains clubs au niveau de l'année dernière, mais je crois que c'est la règle du jeu. On a un sport bisontin qui se porte relativement bien et effectivement ceux qui sont d'un certain niveau profiteront d'une augmentation au détriment, bien entendu, des autres.

M. GRAPPIN : Entièrement d'accord pour les 900 000 F d'aujourd'hui. Mais où je n'étais quand même pas trop d'accord, c'est que la somme globale attribuée au titre des subventions 1993 dans le budget devra rester bloquée à 1 600 000 F, et automatiquement 15 % de mieux ici fera 15 % de moins dans la deuxième répartition. Mais là on sera au mois de septembre !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'il ne faut pas négliger l'aide apportée aux clubs. Il y a effectivement 1 600 000 F de subventions. Il y a davantage de clubs, davantage de réussites et c'est tant mieux, donc il faudrait augmenter l'enveloppe mais on ne peut pas le faire pour l'instant. Toutefois ce n'est pas le seul aspect de l'aide municipale aux clubs. Il y a tout le reste qui représente bien davantage, c'est-à-dire la mise à disposition de locaux, de terrains, l'éclairage, le chauffage, les douches etc. et je crois que ce n'est pas négligeable pour la plupart des clubs, qui le reconnaissent d'ailleurs volontiers.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.